
Politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG

Le présent document a été rédigé afin de décrire la manière dont les critères extra-financiers sont pris en compte dans le processus de sélection et de gestion des actifs des portefeuilles gérés par La Financière Responsable.

Le document répond aux dispositions suivantes :

- Article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») ;
- Article 29 de la Loi française n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

Sommaire général

Règlement SFDR :

Contexte, objectifs, définitions et classification

Identification des risques ESG et de durabilité

Principaux risques ESG et de durabilité

Réduction de l'exposition aux risques ESG et de durabilité

Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

Récapitulatif des supports de communication

Contrôles

Article 29 de la loi Energie-Climat :

Contexte, objectifs, définitions et classification

Identification des risques ESG et de durabilité

Annexes

I. Contexte, objectifs, définitions et classification

1) Contexte et objectifs :

Conformément à l'article 3 du règlement (EU) 2019/2088 (« *Sustainable Finance Disclosure* » ou « SFDR ») et à l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier (issu de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat), La Financière Responsable publie sur son site internet des informations concernant sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement.

L'objectif de la présente politique est de renforcer la transparence sur la manière dont La Financière Responsable (ci-après « LFR ») intègre les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans son processus de prise de décision d'investissement.

La politique repose sur un principe de double matérialité :

- **Risque en matière de durabilité** : les effets que peuvent avoir des événements extérieurs en matière de durabilité sur le *rendement* du produit financier. C'est-à-dire la manière dont La Financière Responsable intègre, dans sa politique de gestion des risques, les effets que pourraient avoir ces événements sur le rendement du produit financier ;
- **Incidences négatives en matière de durabilité** : impact des investissements réalisés sur les *facteurs* de durabilité externes. C'est-à-dire la façon de s'assurer que les investissements réalisés ne causent pas de *préjudice important* sur les aspects environnementaux et sociaux (externalités négatives induites).

Le Parlement Européen et le Conseil de l'UE considèrent, entre autres, que « la prise en compte de facteurs de *durabilité* dans le processus de prise de décision en matière d'investissement (...) peut apporter des avantages au-delà des marchés financiers. Elle peut renforcer la *résilience* de l'économie réelle et la *stabilité* du système financier. Ce faisant, elle peut avoir à terme une incidence sur le rapport risque/rendement des produits financiers (...) ».

2) Définitions :

a) Risque de durabilité

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait

avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont relatifs aux questions :

- **Environnementales** telles que les changements climatiques, l'effondrement de la biodiversité ;
- **Sociales** telles que la gestion du personnel et le respect du Droit du Travail ;
- Liées aux pratiques de **gouvernance** telles que le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption.

La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de La Financière Responsable, y compris *l'exclusion* des titres de certains émetteurs.

Le risque de durabilité peut représenter un risque *en lui-même*, soit avoir un impact sur d'autres risques : risques de marché, opérationnels, de contrepartie, etc. L'exposition à ce risque dépend également de la capacité des émetteurs à adapter leur modèle d'affaires face aux enjeux de durabilité.

À long terme, il semble probable que les risques de durabilité aient un *impact* croissant sur les performances des produits financiers. Les risques de durabilité recouvrent des notions diverses relatives aux changements climatiques et leurs conséquences, à l'effondrement de la biodiversité, etc.

Pour aller plus loin, il est recommandé de consulter les rapports publics de différents groupes d'experts internationaux : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) etc.

Dans cette politique relative aux risques en matière de durabilité, rendue publique en application de l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations relatives aux investissements durables et aux risques en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2016/2341, La Financière Responsable inclut une information sur les risques associés aux *changements climatiques* ainsi que sur les risques liés à la *biodiversité*.

b) Risques environnementaux

Il s'agit des **risques physiques**, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, comme par exemple :

- La perte de valeur des titres, détenus par les portefeuilles gérés et/ou conseillés, émis par des entités touchées par ces événements notamment liés au *climat* (hausse du niveau des eaux, etc.) ;
- L'augmentation de la fréquence et du coût des *sinistres* pour les assureurs aux assurés.

Le changement climatique ou la perte de biodiversité sont intégrés à ce risque.

Il s'agit également des **risques de transition**, qui résultent des ajustements menés en vue d'une transition de notre société moderne vers un futur plus durable. Cela correspond à l'exposition des émetteurs aux évolutions induites par la transition écologique, notamment les objectifs environnementaux définis par le règlement « *Taxonomie* », en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement.

Ces risques sont liés par exemple à :

- Une dépréciation voire un *blocage des actifs* (« *stranded assets* »), à la suite d'évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES) ou non conformes aux objectifs environnementaux fixés ou encore liés au changement climatique ;
- Des pertes faisant suite à *la fin de certaines activités* financées jugées trop polluantes ou émettrices de GES.

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme **durables** d'un point de vue environnemental (« *Activités Durables* »).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands *objectifs environnementaux* :

1. L'atténuation des changements climatiques ;
2. L'adaptation aux changements climatiques ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et la réduction de la pollution ;
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme **durable**, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs (principe dit du « *DNSH* », « *Do No Significant Harm* ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie.

Enfin, ces risques de durabilité liés à l'environnement peuvent également atteindre les **risques de responsabilité** induits (risques juridiques et/ou de réputation), liés aux conséquences financières des demandes de compensation auprès des sociétés financées de la part de ceux qui subissent des *dommages* dus à ces risques, comme par exemple :

- Des *investissements* finançant le développement d'industries et d'activités polluantes, fortement émettrices de GES ou jugés non conformes aux objectifs environnementaux fixés ;
- Des *assurances* professionnelles, responsabilité civile exploitant, construction d'infrastructures.

c) Risque social

Le risque social concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes afin de favoriser la **cohésion sociale** : employés, clients, partenaires et fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, le bien-être au travail, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction client, etc.

d) Risque de gouvernance

Le risque de gouvernance englobe aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure de la politique de rémunération du directeur général ou sa légitimité, que l'existence de contre-pouvoirs, notamment lorsque les fonctions de président et de directeur général sont cumulées. L'évaluation de ce dernier point passe par l'analyse des rapports de l'entreprise avec ses parties-prenantes, de la composition des conseils d'administration, l'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, leur indépendance, le respect des actionnaires minoritaires, le respect des obligations fiscales et l'éthique des affaires ou encore l'engagement de l'entreprise sur les sujets de *Responsabilité Sociale et Environnementale* (RSE).

e) Incidences négatives en matière de durabilité (PAI)

Les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI pour «*principal adverse impacts*») sont relatives aux incidences des décisions d'investissement qui entraînent des *effets négatifs*, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et liées aux pratiques de gouvernance).

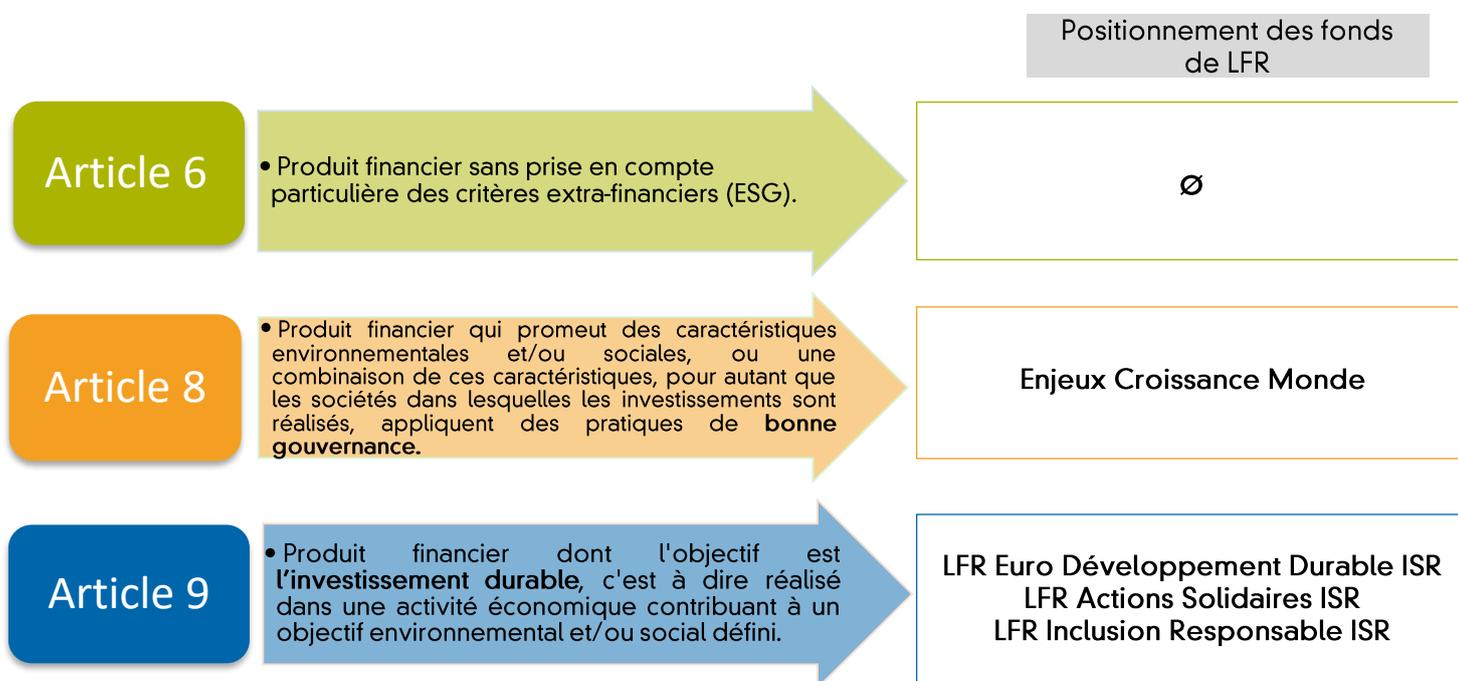
Le règlement SFDR définit une liste d'indicateurs PAI obligatoires et facultatifs à suivre par les investisseurs d'actifs mobiliers (titres de sociétés). Ils couvrent les trois piliers E, S et G :

- Les émissions de gaz à effet de serre (6 indicateurs) ;
- La biodiversité (1 indicateur) ;
- L'eau (1 indicateur) ;
- Les déchets (1 indicateur) ;
- Les questions sociales et de personnel (5 indicateurs + 8 facultatifs) ;
- Les émissions de polluants atmosphériques (4 indicateurs facultatifs) ;
- La performance énergétique (1 indicateur facultatif) ;
- L'eau, déchets et autres matières (10 indicateurs facultatifs) ;
- Titres verts (1 indicateur facultatif) ;
- Droits de l'Homme (6 indicateurs facultatifs) ;
- Lutte contre la corruption (3 indicateurs facultatifs).

Le dernier reporting annuel LFR est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : [Déclaration relative aux PAI des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité - Entité.](#)

3) Classification :

Le règlement SFDR introduit une classification des produits financiers selon l'intégration des **risques de durabilité** et la considération des **incidences négatives** en matière de durabilité en *trois catégories* :



L'approche extra-financière et l'application de critères ESG dans le processus d'investissement des fonds sont suffisamment engageants pour faire l'objet d'une communication centrale¹, au sens de la position-recommandation AMF DOC-2020-03 pour les OPCVM gérés par LFR relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Un tableau récapitulatif des fonds gérés et conseillés ainsi que leur catégorisation selon la classification SFDR est disponible en annexe 1.

¹ À l'exception du fonds Enjeux Croissance Monde, fonds nourricier du fonds maître Russell Investments World Equity Fund.

II. Identification des risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR)

1) Activités concernées

La Financière Responsable fournit les services suivants soumis à des risques en matière de durabilité, conformément à sa grille d'agrément :

Gestion collective	Gestion d'OPCVM	<input checked="" type="checkbox"/>
Services d'investissement	La gestion de portefeuille pour le compte de tiers	<input checked="" type="checkbox"/>
	Le conseil en investissement	<input checked="" type="checkbox"/>

La Financière Responsable applique la présente politique dans la gestion des supports financiers suivants :

- LFR Euro Développement Durable ISR ;
- LFR Actions Solidaires ISR ;
- LFR Inclusion Responsable ISR.

Les développements de la présente politique qui suivent ne s'appliquent pas à l'OPCVM Enjeux Croissance Monde, fonds nourricier du fonds maître Russell Investments World Equity Fund géré par Carne Global Fund Managers (Ireland) Limited.

2) Exposition à des risques ESG ou de durabilité

Les aspects extra-financiers (ESG) et liés aux risques de durabilité peuvent avoir des effets importants sur la valeur des entreprises et de leurs titres. À long terme, il semble probable que ces effets augmentent sur les entreprises et les instruments financiers.

La Financière Responsable considère qu'ils doivent être intégrés dans l'analyse au même titre que les indicateurs financiers plus courants, et ce, afin de pouvoir se constituer une **vision plus complète** de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements réalisés.

Face aux enjeux de développement durable, La Financière Responsable a développé une méthode de gestion unique interne : la Gestion Intégrale IVA® – *Integral Value Approach*. Une approche de convictions qui consiste à intégrer de manière équilibrée les aspects relatifs à la stratégie de l'entreprise, selon les travaux de Michael Porter sur la Stratégie Générique des Entreprises, les éléments extra-financiers et financiers. La prise en compte des critères ESG dans

la méthode IVA® contribue à une meilleure connaissance du métier et des pratiques managériales, sociales et environnementales concrètes des entreprises. Ainsi, les équipes de LFR sélectionnent dans les portefeuilles gérés selon cette approche des *entreprises de croissance engagées dans une démarche de développement durable*.

La Financière Responsable gère essentiellement des portefeuilles d'actions d'entreprises européennes cotées - pour les fonds LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Inclusion Responsable ISR et LFR Actions Solidaires ISR; ce dernier inclut aussi une allocation de titres non cotés d'entités de l'Economie Sociale et Solidaire (agrées ESUS ou «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» par les services de l'Etat français).

À l'exception du fonds Enjeux Croissance Monde, fonds nourricier du fonds maître Russell Investments World Equity Fund, compartiment de la SICAV Russell Investment Company II PLC qui investit en actions internationales.

3) Fréquence de revue de cette analyse d'exposition

La recherche de LFR est menée intégralement en interne par l'équipe de gérants-analystes. Cette équipe est composée du Responsable de la gestion, de 3 analystes-gérants et d'un assistant de gestion aussi chargé des techniques ISR. Dans ce cadre, elle revoit son *analyse d'exposition* à différentes occasions :

- Les critères d'analyse ESG et le statut ISR (selon notre typologie) d'une valeur en portefeuille sont actualisés et révisés chaque année. L'actualisation ESG est réalisée par l'analyste/gérant qui suit la valeur à partir des dernières informations ESG publiées par l'entreprise ou communiquées via le questionnaire de l'Empreinte Ecosociale® annuel de LFR : la mise à jour ESG fait l'objet d'une note de synthèse réalisée par le gérant-analyste ; le volet ESG fait alors l'objet d'une actualisation précise et datée ;
- Les bases de données ESG de LFR font l'objet de campagnes de mises à jour régulières. Dans le cadre de la mise à jour annuelle de l'Empreinte Ecosociale®, plus de 270 entreprises sont interrogées. À ce jour, la base de données comprend un historique de 178 indicateurs (72 sociaux, 39 environnementaux et 67 liés aux pratiques de gouvernance). Concernant la base 2ID® (Inclusion Indicators Database®), dédiée au fonds LFR Inclusion Responsable ISR, une campagne d'envoi du questionnaire « Handicap au Travail » est réalisée tous les ans.
- Lors de la mise à jour « intégrale » (ESG + stratégie + financier) des sociétés suivies par LFR, l'évaluation ESG des entreprises est actualisée et,

éventuellement, révisée suivant les nouveaux éléments portés à la connaissance des analystes ;

- Les gérants-analystes déterminent les domaines analysés dans le cadre de la **Gestion Intégrale IVA®** de manière évolutive, et réalisent un travail de *veille active* dans le but d'enrichir continuellement leurs définitions (notamment en ce qui concerne les évolutions en termes d'obligations réglementaires, efforts et autres démarches d'amélioration réalisées par les entreprises). Les critères et la méthodologie sont adaptés et enrichis en continu par l'équipe de gestion, sous la supervision du Responsable de Gestion ;
- Dès lors qu'une **controverse** susceptible d'aller à l'encontre des principes ISR de La Financière Responsable est identifiée sur une société suivie, celle-ci fait l'objet d'une analyse approfondie qui peut entraîner une rectification de l'appréciation ISR de l'entreprise.

III. Principaux risques ESG et de durabilité

La Financière Responsable exerce, essentiellement, une activité de gestion traditionnelle de sélection d'actions, principalement cotées.

Les entreprises font face à des risques de durabilité variables selon leur secteur d'activité, leur avancée du modèle d'affaires vis-à-vis de la réglementation et de la transition, leur exposition aux risques physiques etc.

1) Suivi des indicateurs de risques extra-financiers pertinents

Dans le cadre de l'analyse extra-financière effectuée par l'équipe de gestion, les **indicateurs ESG** suivants peuvent être pris en compte (liste non exhaustive) :

- La part des déchets recyclés ;
- La part de consommation d'énergie provenant de sources renouvelables ;
- Les émissions de gaz à effet de serre en équivalent CO² (en absolu ou en intensité) ;
- La consommation d'énergie ;
- La consommation d'eau ;
- La part des contrats à durée déterminée ;
- Le taux d'absentéisme ;
- Le taux de gravité des accidents du travail ;
- Le nombre d'heures de formation des salariés ;
- Le pourcentage d'actionariat salarié ;

- La séparation des fonctions de président et de directeur général ;
- Le taux de croissance annuelle des effectifs ;
- L'intégration de critères extra-financiers dans les politiques de rémunération des dirigeants exécutifs ;
- La part d'administrateurs indépendants ;
- Le taux de féminisation des comités exécutifs.

Ces indicateurs sont issus de l'Empreinte Ecosociale® qui comprend près de 180 indicateurs.

Ci-dessous deux tableaux résumant les **principaux risques environnementaux et sociaux** identifiés, leur probabilité de survenance globale estimée, l'horizon de temps de réalisation de l'aléa estimé et l'impact potentiel estimé sur la valeur des titres des émetteurs concernés au sein de l'univers d'investissement.

2) Principaux risques environnementaux

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact potentiel
Risques physiques	- Risques en matière de pollution	Moyenne	Moyen terme	Important
	- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie	Importante	Court terme	Moyen
	- Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques en matière d'amiante	Faible	Moyen terme	Moyen
	- Risques d'inondation	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés au changement climatique : événements climatiques extrêmes, hausse des températures, etc.	Forte	Moyen terme	Important
	- Risques de montée des eaux	Importante	Moyen terme	Moyen
	- Risques d'accélération de la perte de biodiversité	Importante	Court terme	Moyen
Risques de transition	- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie ou de changement climatique	Importante	Court terme	Important
Risques de responsabilité	- Risques liés à des activités présentant un risque de controverses voire de contentieux	Moyenne	Court terme	Important

3) Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact potentiel
Risques sociaux	- Risques liés au manque de diversité et d'égalité des chances pour tous	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés au manque de participation des salariés dans les processus de décisions	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés au manque de formation continue et de développement professionnel	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés à un environnement non multigénérationnel	Moyenne	Moyen terme	Faible
	- Risques liés à un manque d'équilibre vie professionnelle-vie privée	Moyenne	Moyen terme	Moyen

	- Risques liés aux pandémies et au travail à distance	Importante	Court terme	Moyen
Risques de gouvernance	- Risques liés à la structure de gouvernance	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés à la rémunération des dirigeants,	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques liés aux conventions réglementées	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques technologiques : substitution des produits et services existants vers des alternatives plus efficaces	Moyenne	Court terme	Important
	- Risques de réputation : stigmatisation de secteurs d'activités, controverses, etc.	Faible	Moyen terme	Moyen
	- Risques de marché : changement de comportement des consommateurs, hausse des coûts, etc.	Moyenne	Moyen terme	Moyen
	- Risques en matière de corruption	Moyenne	Moyen terme	Important

IV. Réduction de l'exposition aux risques ESG et de durabilité

1) Définition des objectifs recherchés

La Financière Responsable sélectionne les émetteurs de ses portefeuilles gérés ou conseillés sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR propre, la « **Gestion Intégrale - IVA®** ». Cette approche allie la mise en œuvre d'une stratégie « d'Investissement Socialement Responsable » et d'une rentabilité financière en cherchant à dégager une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence des fonds sur la durée de placement recommandée.

Plus précisément, la sélection des valeurs est effectuée sur la base des analyses stratégique, extra-financière (ESG) et financière, à travers une approche dite « *Best-in-universe* ». Cette approche ISR consiste à privilégier les sociétés les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

Afin de concilier ces convictions, la gestion de LFR a mis en place des objectifs financiers et extra-financiers communs à tous ses fonds labellisés ISR :

- Réaliser une *performance financière supérieure* à celle de l'indice de référence (n'intégrant pas de dimension ESG) sur la période d'investissement recommandée ;
- Dégager une *croissance équilibrée et durable*, permettant à l'ensemble des parties prenantes (personnel, environnement, clients, fournisseurs, société civile, actionnaires et entreprise elle-même) de bénéficier de l'expansion économique ;

- Prendre en compte l'impact climatique de ses investissements par une *empreinte carbone des scopes 1 + 2* des portefeuilles inférieure ou égale à celle de l'indice de référence.
- S'ancrer dans l'économie réelle en sélectionnant des entreprises plus *dynamiques en termes d'emplois* que celles composant l'indice de référence : pour cela, nous regardons la croissance annualisée des effectifs sur 5 ans.

Plus spécifiquement pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR, La Financière Responsable se fixe également comme **objectif complémentaire** :

- Encourager les entreprises à renforcer l'emploi et l'inclusion des *personnes en situation de handicap*.

À ces objectifs ESG définis dans le cadre du processus ISR des fonds de La Financière Responsable s'ajoutent également deux **indicateurs de durabilité** pour les fonds classés Article 9 SFDR, sans obligation de résultat. Ils permettent de mesurer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable définis pour ces fonds :

- Un indicateur **environnemental** : la consommation annuelle *d'énergie* des entreprises sélectionnées, exprimée en Mwh/M€ de chiffre d'affaires. L'objectif est de démontrer la qualité de la sélection effectuée.
- Un indicateur **social** : la progression d'une année sur l'autre des *effectifs* employés. Cet indicateur paraît être le plus significatif au regard à la fois du style de gestion (valeurs de croissance) de LFR et le dynamisme des entreprises sélectionnées au service de l'économie réelle.

La documentation réglementaire, le prospectus incluant les annexes précontractuelles prévues par le règlement SFDR, le règlement, le DIC PRIIPS ainsi que le Code de Transparence des fonds labellisés ISR présentent pour chaque portefeuille géré les objectifs généraux en terme financiers et extra-financiers.

Des éléments d'appréciation sur les contributions des investissements des fonds labellisés ISR de LFR à certains de ces objectifs sont publiés dans les rapports périodiques relatifs à leurs apports extra-financiers (**Rapports ESG** – article 29 LEC), mis à disposition sur le site internet de LFR, dans la rubrique « Nos fonds ».

2) Moyens dédiés à l'ESG et aux risques de durabilité

LFR a fait le choix d'une gestion intégrée de l'ESG. L'équipe de gestion et de recherche ISR de LFR est composée de cinq membres, dont le Responsable de Gestion, trois gérants-analystes (incluant un chargé des techniques ISR), ainsi qu'un assistant de gestion.

Plus précisément, les analystes-gérants réalisent l'analyse stratégique, financière et extra-financière de chaque valeur sélectionnée, de manière à développer une *appréciation* « *intégrale* » de chaque entreprise, méthode spécifique appliquée par la gestion de LFR. L'analyse ESG est réalisée en interne sur la base des questionnaires extra-financiers et « Handicap au travail », adressés directement aux émetteurs.

Ces deux questionnaires et leurs réponses nourrissent les bases de données internes :

- L'Empreinte Ecosociale®, base de données ESG ;
- L'Inclusion Indicators Database – 2ID®, base de données dédiée à la politique handicap des entreprises.

Dans le cadre de la mise à jour annuelle de l'Empreinte Ecosociale®, environ 280 entreprises sont interrogées. À ce jour, cette base de données comprend un historique de **178 indicateurs** (72 sociaux, 39 environnementaux et 67 liés aux pratiques de gouvernance).

Quant à l'Inclusion Indicators Database®, elle comprend **67 indicateurs** répartis sur 7 axes d'évaluation liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap en entreprises.

Au regard de cette organisation et de ce processus de gestion innovant, les enjeux extra-financiers sont **pleinement intégrés** par la gestion.

3) Un engagement présent à tous les niveaux

Dès sa création en 2007, La Financière Responsable s'est consacrée à l'Investissement Socialement Responsable. Elle a développé une méthode de sélection des entreprises de qualité qui, selon l'analyse, conjugue cohérence stratégique, bonnes pratiques extra-financières et performance financière. L'Investissement Socialement Responsable, au travers de la prise en considération des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), est partie intégrante de cette sélection de valeurs.

L'engagement de LFR et de l'intégralité de ses équipes est également reflété par la mise en place de :

- La Politique de gestion des risques attentive aux aspects extra-financiers et au respect des dispositifs de contrôle définis en la matière ;
- La Politique de rémunération dont la synthèse est disponible via ce lien : [Politique de rémunération](#) ;
- [La Politique d'exclusion](#) qui précise les modalités d'application et le périmètre des critères d'exclusion extra-financier ainsi que la typologie ISR propre à la Gestion Intégrale IVA® / Integral Value Approach. Cette politique d'exclusion vise à réduire le risque de durabilité ;
- [La Politique d'exclusion des combustibles fossiles](#) qui comprend notamment le charbon thermique, les combustibles fossiles non-conventionnels et conventionnels (hors charbon), les producteurs d'électricité, ainsi que le nucléaire ;
- [La politique d'exclusion de l'armement non-conventionnel](#) qui détaille les exclusions lorsque les émetteurs ne respectent pas les conventions et traités internationales en la matière, notamment sur les ASM et les MAP ;
- [La Politique de gestion des controverses](#) qui détaille les mécanismes et processus de prises de décisions internes sur ce sujet ;
- [La Politique d'engagement](#) actionnarial afin de définir les formes et modalités de dialogue instauré avec les entreprises ;
- [La Politique de vote](#) aux Assemblées Générales qui définit les points d'attention lors de l'analyse des résolutions par les équipes d'analystes-gérants ;
- [Le Code de Transparence](#) des fonds gérés par LFR ;
- Le Rapport annuel auprès des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) dont LFR est signataire depuis 2009 est rendu public [sur son site internet](#).

La Financière Responsable est engagée via la participation à des initiatives visant à promouvoir les pratiques de l'ISR.

LFR est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), adhérente au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), et membre de l'AFG. À noter que le groupe MAPFRE, dont LFR est la filiale française de gestion d'actifs ISR-ESG, est signataire du Carbon Disclosure Project (CDP).

LFR a gagné le Prix L'AGEFI AMTechDay du projet innovant de l'année (en 2016), dans la catégorie des sociétés de gestion de moins d'un milliard d'euros d'encours, pour l'Empreinte Ecosociale® et sa digitalisation.

Aussi, LFR s'est vue récompensée en 2017 par l'obtention du Trophée RSE - catégorie Finance Durable, pour sa gestion financière responsable et sa méthodologie, la Gestion Intégrale IVA®.

A cela s'ajoute les récompenses obtenues par les fonds LFR, comme par exemple :

- Le fonds LFR Actions Solidaires ISR - récompensé lors de la 1^{ère} édition du TOP Fonds Eco-responsable en 2022, pour sa participation au financement des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, avec le TOP de Bronze dans la catégorie Prix de la Rédaction.
- Le fonds LFR Euro Développement Durable ISR s'est vu récompensé lors de la 2^e édition du TOP Fonds Eco-responsable en 2023, en gagnant le TOP d'Argent dans la catégorie Prix de la Rédaction.
- En 2023, le fonds LFR Inclusion Responsable ISR est récompensé lors des Trophées de la Finance Responsable, avec le 3^e prix dans la catégorie « Actions à impact social ».

Enfin, La Financière Responsable bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'Empreinte Ecosociale® et de sa recherche extra-financière.

4) Mise en place d'une méthodologie d'analyse

Face aux enjeux de développement durable, La Financière Responsable a mis en place une méthode de gestion unique propriétaire : la Gestion Intégrale IVA® – Integral Value Approach.

Cette *approche de convictions* consiste à sélectionner des entreprises de croissance, après une analyse détaillée :

- 1) Du métier et de la **stratégie** de l'entreprise, dans son contexte économique ;
- 2) De la mise en œuvre concrète de cette stratégie, par le management, auprès de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (employés, environnement, clients, fournisseurs, partenaires, société civile, actionnaires). Il s'agit à cette étape d'analyser les **pratiques extra-financières** concrètes des entreprises et d'apprécier la cohérence de ces pratiques au regard du projet stratégique de l'entreprise. Les données de nature extra-financière sont prises en compte en amont de la réalisation de l'analyse financière ;
- 3) De la solidité financière de l'entreprise, de sa rentabilité (passée et future) et du niveau de valorisation de son titre en bourse.

Les critères extra-financiers (ESG) y sont intégrés après l'analyse macroéconomique : application des critères d'exclusion, analyse selon le processus de Gestion Intégrale IVA® des titres et classement des entreprises selon les typologies ISR et handicap² élaborées par La Financière Responsable. Davantage d'explications sur cette méthodologie de gestion sont à la disposition des investisseurs sur le site internet de LFR, au sein du [Code de Transparence](#) des fonds labellisés ISR, ainsi que dans le prospectus des fonds.

5) Construction et gestion du portefeuille

L'équipe de gestion de La Financière Responsable valide la cohérence de son diagnostic stratégique et extra-financier avec l'analyse financière et boursière de la valeur. Sont étudiés notamment :

- le potentiel de croissance de l'entreprise
- la rentabilité (ratios de rentabilité, acquisitions / ventes d'actifs, potentiel d'amélioration...)
- la flexibilité financière (ratios d'endettement, contrôles des actionnaires, évolution des bénéfices...)
- la liquidité et
- le potentiel boursier de la valeur.

Une **analyse de valorisation** est réalisée. La construction du portefeuille se poursuit à partir de l'univers d'investissement **éligible**.

L'analyse financière fondamentale, la valorisation et la liquidité déterminent ensuite les investissements et les **pondérations** dans le portefeuille. Notre style de gestion se caractérise par une approche de **convictions** qui se démarque des indices de marché.

LFR a mis en place des Comités d'Investissements réunissant l'équipe de Gestion ainsi que les équipes Commerciale, Marketing-Communication, Middle-Office et Conformité. Le comité décide *collégalement* (décision prise par les membres de l'équipe de gestion) de l'éligibilité d'un émetteur aux fonds de La Financière Responsable, après exposition de l'analyse par l'équipe de gestion. Les réunions des Comités d'Investissements font l'objet d'un compte-rendu.

Le suivi fondamental et extra-financier des valeurs est réalisé en permanence. Ce suivi est renforcé par la tenue d'un Comité valeurs ou d'allocation. Réunissant l'équipe de gestion LFR pour faire un point sur les marchés et les actualités des valeurs de l'univers d'investissement, il permet de définir l'allocation sectorielle et thématique du portefeuille.

² Questionnaire et typologie Handicap dédiés aux fonds LFR Inclusion Responsable ISR

Les résultats des analyses menées selon la méthodologie de la Gestion Intégrale® sont pris en compte dans les décisions d'investissement et dans la politique de gestion des portefeuilles : LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR, LFR Inclusion Responsable ISR.

Deux schémas synthétiques des processus de gestion de La Financière Responsable sont disponibles en annexe 2.

6) Evaluer les impacts positifs de la démarche

La contribution extra-financière des actifs présents dans les fonds labellisés ISR, selon le référentiel français, fait l'objet d'un suivi et celui-ci est communiqué aux investisseurs via un **rapport ESG annuel** « Article 29 LEC » également disponible sur le site internet de La Financière Responsable.

V. Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (Art. 4 SFDR) – « PAI »

Pour La Financière Responsable, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité passe par une sélection d'émetteurs de **qualité**, de **croissance** et engagés dans une démarche de **développement durable**. En effet, une telle sélection contribue à réduire les externalités négatives induites par ses investissements.

Pour y parvenir, LFR a développé plusieurs dispositifs :

1) Deux bases de données internes

La Financière Responsable a développé deux bases de données dédiées à l'analyse et l'évaluation des émetteurs sur les aspects extra-financiers :

- **L'Empreinte Ecosociale®** : la base de données ESG comprend un historique de 178 indicateurs (72 sociaux, 39 environnementaux et 67 liés aux pratiques de gouvernance) mis à jour annuellement depuis 2009 au moyen d'un questionnaire développé par les équipes de LFR et transmis à environ 280 émetteurs ;
- **L'Inclusion Indicators Database – 2ID®** : base de données construite autour des réponses obtenues au questionnaire « Handicap au Travail », adressé aux entreprises tous les ans. Il est constitué de 67 points répartis sur 7 axes d'évaluation liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap en entreprises. Cette base de données existe depuis 2019 et est dédiée à la gestion du fonds LFR Inclusion Responsable ISR.

Ces deux bases de données internes nourrissent l'analyse de l'équipe de gestion dans le cadre de la méthodologie *Integral Value Approach – IVA®*.

Les indicateurs PAI relatifs aux incidences négatives en matière de durabilité ont été intégrés au questionnaire de l'Empreinte Ecosociale®. À ce jour, les équipes de LFR ont décidé d'adopter une approche *qualitative* dans la gestion de ces indicateurs. Elles se réservent le droit d'évoluer vers une approche *quantitative* via la définition de seuils etc. lorsqu'un recul suffisant permettra de nourrir l'analyse et la réflexion dans le cadre la Gestion Intégrale - IVA®.

2) Une politique d'exclusion

Les critères d'exclusion de LFR ont pour objectif de prévenir l'investisseur de tout investissement dans des sociétés aux activités incompatibles avec le développement durable ou à haut niveau de controverses voire de risques réputationnels. Ils visent également à protéger l'investisseurs de risques et de situations préjudiciables auxquels il ne souhaite pas être exposé. Enfin, ces critères d'exclusions ont été déterminés en cohérence avec les exigences du label ISR ainsi que des lignes directrices de l'ESMA concernant les noms des fonds.

Les critères d'exclusion de LFR relèvent de trois grands domaines d'application: l'environnement (E), le social (S) et la gouvernance (G).

- L'Environnement (E) avec la prise en compte de la nature des activités de l'entreprise et les impacts directs et indirects de ces dernières, en cohérence avec la prise en compte des enjeux de développement durable ; sont notamment **exclus** les entreprises concernées par les critères de la Politique d'exclusion des combustibles fossiles de LFR.
- Le Social (S) à partir des pratiques opérationnelles de l'entreprise ainsi que le respect des standards et des législations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des droits de l'Homme ; sont **exclus** les entreprises ayant procédé à des licenciements sans accompagnement (autres que ceux prévus par la Loi et les conventions collectives) au cours des trois dernières années ; sont également **exclus** les entreprises à fort niveau de controverse ou soupçonnées de violation graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact).
- La Gouvernance (G) à partir de pratiques durables de l'entreprise tout au long de la chaîne de la valeur et vis à vis de l'ensemble des parties prenantes ; sont **exclus** les entreprises ayant un lien direct et/ou indirect avec les armes controversées, selon les critères définis dans la Politique d'exclusion de l'armement non-conventionnel de LFR.

De plus, et sur une base volontaire, LFR a tenu à se mettre en conformité avec la **version 3** du référentiel du label ISR depuis janvier 2025. Ainsi, LFR **exclut** également de ses investissements :

- Toute entreprise dont l'activité relève de la production et culture de tabac ou de produits contenant du tabac, ainsi que toute entreprise dont plus de 5% de l'activité relève de la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac ;
- Toute entreprise dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires **non coopératifs** à des fins fiscales ;
- Toute entreprise dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

Pour plus de détails, il est possible de se référer à [La Politique d'exclusion](#) de LFR.

3) Une politique de gestion des controverses

Les entreprises sélectionnées dans les fonds de LFR (hors Enjeux Croissance Monde) ont généralement une envergure internationale, et peuvent parfois être l'objet de controverses dans les domaines ESG, mais également en matière des droits de l'Homme ou vis-à-vis des parties prenantes de l'entreprise. Certaines controverses peuvent significativement impacter l'image de l'entreprise, sa notoriété, son cours de bourse, la performance du fonds et la société et/ou l'environnement.

Par ce dispositif, La Financière Responsable se fixe un **double objectif** :

- Dans la mesure de ses moyens et avec ses meilleurs efforts, veiller au suivi continu de la prise en compte des attentes et des exigences visées par les critères d'exclusion de chacun des fonds et communiqués aux investisseurs. Dans la mesure du possible, agir et préserver l'intérêt des porteurs de parts dans leurs investissements et les risques de réputation associés.
- La gestion des controverses permet d'identifier d'éventuelles sources d'externalité négatives et de considérer le risque en matière de durabilité tel que défini par le règlement SFDR, à savoir un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Le processus LFR de la gestion des controverses est disponible en annexe.

Pour plus de détails, il est possible de consulter la [Politique de gestion des controverses](#) disponible sur le site internet de LFR.

4) Une politique d'engagement

La politique d'engagement de LFR s'exerce vis-à-vis des entreprises pour le compte et au nom des investisseurs. Elle s'accompagne d'une nécessaire humilité et se détache de toute agressivité. Cela passe par la compréhension des contraintes de différentes natures et du positionnement stratégique de l'entreprise guidant ses efforts pour assurer et pérenniser sa croissance. Ce travail de prise de connaissance doit être complété par un dialogue permettant de vérifier, et donc de confirmer ou d'infirmer, l'analyse menée par l'équipe de gestion.

Cette démarche est menée dans un *esprit d'ouverture* qui laisse une large place au questionnement en ayant recours aux dispositifs de recherche interne et aux bases de données propriétaires.

La démarche d'engagement menée par l'équipe de gestion vers l'entreprise consiste à établir un *dialogue* pouvant porter sur des sujets stratégiques, extra-financiers ou financiers. Ces échanges et questionnements permettent à LFR de se forger une opinion solide et étayée sur la capacité de l'entreprise à assurer, de façon durable, le développement de son activité à moyen-long terme. Cette démarche peut également constituer un champ d'amélioration possible des pratiques RSE de l'entreprise, ou un point de communication pertinent à développer, les équipes de LFR adressent cette réflexion directement au management de l'entreprise concernée. Ce dialogue a pour but *d'accompagner l'entreprise* dans sa réflexion sur sa Responsabilité Sociale et Environnementale. La Financière Responsable considère que la compréhension par l'entreprise de ses enjeux sociétaux est un élément clef pour la création de valeur à long terme.

Plus de détails à ce sujet sont disponibles dans la [Politique d'engagement](#) de LFR, accessible en ligne.

Les dispositifs mis en place dans le processus de gestion de La Financière Responsable permettent de limiter les incidences négatives en matière de durabilité. Par ailleurs, les contributions extra-financières des investissements de LFR font l'objet de rapports périodiques incluant plusieurs indicateurs chiffrés issus de ses bases de données propriétaires.

En raison de sa taille, LFR reconnaît qu'elle n'est pas encore soumise à l'intégralité des dispositions de l'article 4 de SFDR - néanmoins elle tient compte, autant que possible, des principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Par ailleurs, la politique relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité pourra être amenée à évoluer.

VI. Récapitulatif des supports de communication

1) Langues utilisées

Les informations communiquées par La Financière Responsable sont disponibles en français, principalement.

2) Documents précontractuels

La Financière Responsable décrit la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement au sein des prospectus de chacun des fonds gérés par La Financière Responsable :

- Prospectus de [LFR Euro Développement Durable ISR](#) ;
- Prospectus de [LFR Actions Solidaires ISR](#) ;
- Prospectus de [LFR Inclusion Responsable ISR](#) ;
- Prospectus d'[Enjeux Croissance Monde](#).

Ces documents intègrent les annexes d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés par le règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR ».

3) Site internet

L'accès aux informations sur la manière dont La Financière Responsable intègre respectivement les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans son processus de prise de décision d'investissement, sont publiques et tenues à jour de manière concises sur son site internet : www.la-financiere-responsable.fr, notamment à la rubrique « Documentation réglementaires ISR/ESG ».

Les informations publiées sur le site internet font l'objet de mises à jour ponctuelles.

4) Documentation commerciale

La Financière Responsable veille à ce que ses communications à caractère promotionnel ne contredisent pas les informations publiées. Par ailleurs, l'approche extra-financière et l'application de critères ESG dans le processus d'investissement des fonds labellisés ISR sont suffisamment engageants pour faire l'objet d'une *communication centrale*, au sens de la position-recommandation AMF DOC-2020-03.

5) Rapports périodiques

La Financière Responsable gère des produits financiers :

- Faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance, conformément à la définition de l'article 8 du règlement européen SFDR : Enjeux Croissance Monde
- Ayant pour objectif l'investissement durable, conformément à la définition de l'article 9 du règlement européen SFDR : LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires et LFR Inclusion Responsable ISR.

Ces fonds font l'objet de rapports périodiques disponibles sur le site internet de La Financière Responsable (www.la-financiere-responsable.fr) :

- Le [compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial](#) ;
- Le rapport annuel ESG « Article 29 » de la Loi Energie Climat (LEC)
 - [LFR Euro Développement Durable ISR](#) ;
 - [LFR Actions Solidaires ISR](#) ;
 - [LFR Inclusion Responsable ISR](#).
- Le rapport annuel des OPCVM :
 - [LFR Euro Développement Durable ISR](#) ;
 - [LFR Actions Solidaires ISR](#) ;
 - [LFR Inclusion Responsable ISR](#) ;
 - [Enjeux Croissance Monde](#).
- Les rapports périodiques visés par le règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR » :
 - [LFR Euro Développement Durable ISR](#) ;
 - [LFR Actions Solidaires ISR](#) ;
 - [LFR Inclusion Responsable ISR](#) ;
 - [Enjeux Croissance Monde](#).

VII. Contrôles

La Financière Responsable maintient une fonction de conformité et de contrôle interne dédiée. Afin de s'assurer de l'indépendance requise par l'exercice de ses fonctions, l'équipe Conformité est rattachée hiérarchiquement au Président de LFR.

Le dispositif de contrôle de La Financière Responsable repose sur trois niveaux de contrôle :

- Le contrôle de premier niveau réalisé par les opérationnels et leurs hiérarchies ;
- Le contrôle permanent (deuxième niveau) réalisé par l'équipe Conformité;
- Dans le cadre des contrôles périodiques, le profil de notre société justifie qu'il soit fait application du principe de proportionnalité en raison d'un faible degré de complexité des OPCVM gérés et des activités exercées. Pour cette raison, l'équipe Conformité est également en charge des contrôles périodiques de la société.

Le Contrôle Interne s'assure, dans le cadre du plan de contrôle annuel, que les éléments suivants (non-exhaustifs) sont corrects ou respectés :

- Les moyens humains et techniques mis en place ;
- La procédure de sélection des investissements (dont ESG/ISR) ;
- Le dispositif de conformité et contrôle des risques (dont risques ESG et de durabilité) ;
- L'application du processus de gestion et l'intégration des données extra-financières (ISR/ESG) dans la sélection des titres ;
- Le Code de Transparence ;
- Les informations précontractuelles sont disponibles, claires, exactes et non trompeuses ;
- Les rapports d'engagement actionnarial et d'exercice de vote ;
- Le « rapport article 29 LEC ».

Dans le cadre de la labellisation ISR des fonds de La Financière Responsable, selon le référentiel français, un audit du processus de gestion et des mesures de transparence est effectué chaque année.

VIII. Article 29 de la loi Energie-Climat

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 08/11/2019 et de son décret d'application n°2021-996 publié le 27/05/2021 pour les sociétés de gestion dotés d'un encours géré ou d'un bilan inférieur à 500 millions d'euros (€).

I. Démarche générale de La Financière Responsable sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Dès sa création en 2007, La Financière Responsable s'est dédiée à l'Investissement Socialement Responsable. La Financière Responsable est une société de gestion de portefeuilles d'actions de sociétés européennes cotées et non cotées (pour les investissements solidaires du fonds LFR Actions Solidaires ISR). Elle sélectionne des entreprises de qualité qui, selon son analyse, conjuguent cohérence stratégique, bonnes pratiques extra-financières et performance financière. L'Investissement Socialement Responsable, au travers de la prise en considération des éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), est partie intégrante de cette sélection de valeurs.

La Financière Responsable a développé une méthode de gestion unique propriétaire : la Gestion Intégrale IVA® – *Integral Value Approach*. Cette approche de convictions consiste à sélectionner des entreprises de croissance, après une analyse détaillée, répartie en 3 volets indissociables :

1. **Analyse stratégique** : analyse du métier et de la stratégie de l'entreprise, dans son contexte économique ;
2. **Analyse extra-financière** : analyse de la mise en œuvre de cette stratégie, des pratiques de l'équipe dirigeante, des relations avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise ;
3. **Analyse financière et de valorisation** : analyse de la solidité financière de l'entreprise, de sa rentabilité (passée et future) et du niveau de valorisation de son titre en bourse.

La prise en compte de données extra-financières, en amont de la réalisation de l'analyse financière des entreprises, est une caractéristique forte de la Gestion Intégrale IVA®. Elle doit permettre également à La Financière Responsable de prendre en compte les risques extra-financiers qui pèsent sur l'entreprise. Les risques de durabilité³, définis par le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR*, sont ainsi intégrés dans le cadre de la recherche et l'analyse tout au long du processus d'investissement propre à LFR. Cette

³ Événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (changement climatique, biodiversité, santé et sécurité, non-respect de la législation, amendes, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via divers mécanismes, notamment : une diminution des revenus; une hausse des coûts; des dommages, une dépréciation voire un blocage de la valeur des actifs ; amendes ou risques réglementaires. En raison de leur nature, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des instruments financiers est susceptible de s'accroître au cours du temps. (cf. Règlement UE 2019/2088)

méthode de gestion s'insère, évidemment, dans la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, encouragée par les [17 Objectifs de Développement Durable](#) (ODD) adoptés par les Etats-membres de l'Organisation des Nations Unies.

Outre sa méthode de sélection responsable, LFR a défini une [politique de vote](#) qu'elle exerce aux Assemblées Générales (AG) des entreprises dont ses fonds sont actionnaires. Elle vise à exercer exhaustivement ses droits de vote pour chacune des AG des entreprises en portefeuille. La gestion de convictions de LFR conduit également ses équipes à mener une [politique d'engagement active](#) auprès des entreprises investies. Cette politique peut être étendue à des entreprises non investies mais faisant partie de l'univers d'investissement. Ainsi, LFR incite les entreprises cotées à améliorer leurs pratiques en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Chaque année, LFR publie ainsi son [rapport d'engagement actionnarial](#) sur son site Internet.

Dans un premier temps, la méthodologie de l'Empreinte Ecosociale® et de l'Inclusion Indicators Database® sera expliquée ainsi que les moyens humains mis en œuvre pour le suivi des émetteurs et la méthode d'évaluation des contributions des investissements, conformément aux exigences du label ISR. Puis, des indicateurs représentatifs des domaines sociaux, environnementaux, de gouvernance et des Droits de l'Homme seront soumis à une analyse.

1) La méthodologie de l'Empreinte Ecosociale® et de l'Inclusion Indicators Database®

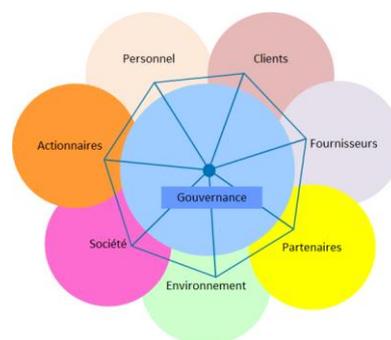
a. Nature des critères extra-financiers pris en compte

Les informations exploitées par les équipes de La Financière Responsable émanent directement des entreprises et sont collectées périodiquement via un questionnaire ESG / Handicap adressé par les équipes de LFR. Ces informations peuvent également figurer dans la communication officielle de l'entreprise via ses multiples supports d'information (Document d'Enregistrement Universel, Rapport Intégré, Rapport de Développement Durable, bilans sociaux etc.). Toutes les données obtenues des entreprises par LFR sont ainsi **opposables aux tiers**.

L'ensemble de ces données sont agrégées dans les bases de données Empreinte Ecosociale® et Inclusion Indicators Database® pour la politique handicap des entreprises. Ces données ESG tangibles concernent les fonds LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR, LFR Inclusion Responsable ISR, les valeurs des indices du CAC 40, de l'IBEX 35, de l'Euro Stoxx 50 et du Stoxx Europe 50. Elles interviennent également dans le cadre de la gestion conseillée (via un contrat d'*advisory*) auprès de MAPFRE AM pour les fonds MAPFRE Capital Responsable, MAPFRE Inclusion Responsable et 2 fonds de pension.

- Concernant l'Empreinte Ecosociale® de La Financière Responsable :

En 2024, la base de données Empreinte Ecosociale® de La Financière Responsable regroupait 178 indicateurs extra-financiers pour plus de 270 entreprises européennes. Depuis plus de 10 ans, les équipes de La Financière Responsable collectent et mettent à jour chaque année cette base de données.



Source : La Financière Responsable

Les indicateurs ESG de l'Empreinte Ecosociale® permettent lors de l'analyse ESG d'évaluer le degré d'intégration de l'ensemble des parties-prenantes par l'entreprise : personnel, actionnaires, clients, fournisseurs et partenaires, l'environnement et la société. Cette diversité d'indicateurs permet donc d'évaluer au mieux la réalité des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance des entreprises qui composent les fonds de La Financière Responsable ainsi que leur univers de valeurs éligibles.

Plus spécifiquement concernant le fonds LFR Inclusion Responsable ISR, lancé le 28 juin 2019, après 18 mois de travaux de recherche et d'analyse, le fonds sélectionne, à partir de la Gestion Intégrale IVA® - *Integral Value Approach*⁴, des entreprises européennes de qualité et de croissance, engagées en faveur de l'inclusion en entreprise des personnes en situation de handicap via une analyse supplémentaire spécifique. Pour LFR, l'effort d'inclusion des personnes en situation de handicap par l'entreprise est, en complément de la stratégie, des données ESG et financières, révélateur de la qualité de l'entreprise. En effet, l'entreprise inclusive est dotée d'une forte capacité à s'enrichir de la différence, d'un esprit d'équipe qui reconnaît la fragilité de l'autre et de tous. Enfin, une telle entreprise apparaît mieux préparée au changement, plus créative et encline à encourager l'innovation afin de contribuer à la création de valeur à long terme.

- Concernant l'Inclusion Indicators Database® :

L'Inclusion Indicators Database® centralise les données collectées par les équipes de La Financière Responsable au moyen du questionnaire « handicap au travail » pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR. Il permet d'apprécier la qualité inclusive de l'entreprise envers les personnes en situation de handicap. Les équipes de LFR transmettent le questionnaire aux émetteurs, collectent et intègrent les réponses dans la base de données afin de procéder à leur évaluation.

⁴ La Gestion Intégrale IVA® est résolument tournée vers les entreprises bénéficiant d'un fort potentiel à croître à moyen et long terme dans leur environnement macroéconomique et concurrentiel. En conséquence, les gérants-analystes procèdent à l'analyse de ce développement pour chaque entreprise, sous toutes les composantes de la chaîne de valeur : développement économique, relations sociales, relations avec les clients, les fournisseurs, les sous-traitants ou de façon plus générale les partenaires, liens tissés avec la société civile, l'environnement, ou encore le mode de gouvernance et le management des dirigeants. À l'issue de l'analyse, les équipes de LFR disposent d'une vision élargie et complète des pratiques et de la perspective de croissance de l'entreprise, aussi appelées développement intégral de l'entreprise.

L’Inclusion Indicators Database® intègre les réponses d’un peu plus de 200 entreprises. Le questionnaire handicap comporte **67 questions réparties en 7 thèmes** :

- Données chiffrées relatives à l’emploi,
- La formalisation de la politique handicap : accueil, inclusion et développement professionnel,
- Adaptation des locaux et l’ergonomie des postes de travail,
- Le recrutement et l’intégration,
- La rétention des personnes en situation de handicap,
- La participation à des initiatives spécifiques ou le soutien à des programmes d’inclusion,
- Les opérations réservées au secteur protégé, c’est-à-dire aux Etablissement et Services d’Aide par le Travail (ESAT).

Au travers de l’ensemble de son positionnement et de son processus d’analyse, le fonds a un objectif de contribution directe à deux des dix-sept **Objectifs de Développement Durable** :



Cible 8.5 : « *Promouvoir la cohésion sociale et investir dans des systèmes de résilience et d’action pris en main par les communautés.* »



Cible 10.2 : « *D’ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.* »

b. Processus de collecte et d’élaboration de la base de données :

Les informations exploitées par les équipes de La Financière Responsable émanent directement des entreprises et sont collectées par ses équipes au moyen de questionnaires extra-financiers normés. Pour l’Empreinte Ecosociale®, le questionnaire est pré-rempli à partir des éléments issus des documents officiels des entreprises.

La validation des données pré-collectées et le remplissage éventuel du reste du questionnaire sont réalisés grâce à la prise de contact direct avec chaque entreprise (Direction des Ressources Humaines, Direction de l’Environnement, Service de Relations avec les investisseurs). Le recours à des questionnaires pour la collecte d’informations permet à LFR d’obtenir davantage d’informations de la part des émetteurs via la démarche d’engagement ainsi menée.

Le questionnaire « **Handicap au travail** » de LFR qui vient nourrir l’Inclusion Indicators Database® ne fait pas l’objet d’un pré-remplissage et la réponse des entreprises se fait sur la base du volontariat.

Toutes les données collectées par LFR auprès des entreprises sont ainsi opposables aux tiers.

Cela procure une solidité déterminante pour la réalisation et l’édition du rapport extra-financier ainsi que pour le suivi de la performance extra-financière requis par le Label ISR. Il n’est fait aucunement appel à une agence extra-financière ; l’analyse et l’appréciation générale de la situation ESG de l’entreprise, qui pour LFR est un des fondements de la gestion ISR, sont donc effectuées en interne par les équipes de La Financière Responsable.



Le processus de réalisation de l’Empreinte Ecosociale® et de l’Inclusion Indicators Database® constitue un élément moteur du progrès de la communication en matière de Responsabilité Sociétale de l’Entreprise. Toujours avec l’objectif de mieux comprendre l’entreprise, le questionnaire évolue chaque année. Le travail de collecte et de communication de ces données dans le cadre de l’Empreinte Ecosociale® et de l’Inclusion Indicators Database® permet de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, particulièrement le n°16 «Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous» au travers de sa cible n°10 « Garantir l’accès public à l’information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ».

c. Analyse des données collectées et évaluation de la contribution extra-financière (ESG)

Les rapports extra-financiers générés à partir de l’Empreinte Ecosociale®, chaque année, permettent une comparaison systématique des données recueillies pour chaque portefeuille avec celles de l’indice de référence (l’Euro Stoxx 50 DNR sur une période donnée). L’exploitation de la plateforme Qlick permet l’intégration de l’Empreinte Ecosociale® sur un support puissant pour la visualisation et l’analyse des données. Lorsque les mesures affichées laissent apparaître des résultats ESG meilleurs que ceux présentés par l’indice, nous pouvons alors affirmer que le portefeuille que nous avons constitué, intégrant la prise en compte des données financières et ESG, présente à l’épargnant l’opportunité d’un investissement à contribution positive (ou négative dans le cas inverse) selon le(s) critère(s) qui l’intéresse(nt).

Les mesures issues de l’Inclusion Indicators Database® font quant à elles l’objet d’une *comparaison systématique* des données entre les réponses apportées par les entreprises du fonds LFR Inclusion Responsable ISR et l’ensemble des entreprises ayant répondu au questionnaire, constituant en quelque sorte un

« *peer group* » ou groupe de comparaison. Le taux de réponse de chaque indicateur est systématiquement mis à la disposition du lecteur.

Enfin, il faut garder à l'esprit que l'objectif confié par les investisseurs est d'obtenir une bonne performance financière, en tenant compte de l'intégralité des caractéristiques de l'entreprise étudiée par les équipes de La Financière Responsable (stratégiques, financières et extra-financières), comme l'illustre la méthode de la Gestion Intégrale IVA®. Les résultats obtenus sont donc souvent le fruit d'un « compromis », lorsqu'il est possible. À défaut, l'analyse et l'appréciation globale (IVA® *Integral Value Approach*) pourrait conduire à ne pas retenir une valeur, alors même qu'elle présenterait sous certains aspects d'indéniables qualités.

Le rapport annuel ESG « Article 29 » de la Loi Energie Climat (LEC) est disponible sur le site internet de LFR :

- [LFR Euro Développement Durable ISR](#) ;
- [LFR Actions Solidaires ISR](#) ;
- [LFR Inclusion Responsable ISR](#).

d. Moyens mis en œuvre pour le suivi des valeurs et le suivi de la performance extra-financière

La collecte d'indicateurs ESG, l'analyse et le suivi des performances ESG sont des processus entièrement internalisés chez LFR et pris en charge par l'équipe d'analystes-gérants. L'équipe est composée de quatre gérants-analystes dont un responsable de gestion et d'un chargé des techniques ISR.

Pour une valeur examinée, l'analyste-gérant est en charge :

- De l'analyse stratégique menée, notamment, grâce aux travaux sur les « stratégies génériques » des entreprises de Michael Porter ;
- De l'analyse extra-financière et du respect des critères d'exclusion, qui passent notamment par une classification des entreprises selon une typologie ISR développée par les équipes de LFR :

Investissable	Chef de file	Communication complète et exemplaire Résultats extra-financiers de qualité Programme de progression solide	Non investissable	Dilettante	Pratiques jugées insuffisantes Engagement au minimum requis Absence d'amélioration notable
	Bon élève	Communication quasi complète Résultats extra-financiers satisfaisants Dialogue intéressé et constructif		Communicant e	Priorité à la communication pour des pratiques extra-financières limitées Risque extra-financier
	Prometteur	Communication naissante mais en progression Résultats parcellaires mais satisfaisants Dialogue actif pour définir les voies d'amélioration		Non concernée	Absence ou manque d'intérêt aux enjeux extra-financiers Peu d'indicateurs fournis

- De l'analyse de la politique handicap et de la classification des entreprises selon la **typologie** « Handicap » dédiée au fonds LFR Inclusion Responsable ISR :

Investissable	Leader	Acteur très engagé et en avance sur les sept piliers, La politique handicap est prise en main dans sa globalité.	Non investissable	Naissant	Démarche handicap débutante Les voies d'amélioration méritent une surveillance.
	Engagé	Acteur très engagé et en avance sur là-plupart des sept piliers, Les sujets principaux de la politique handicap sont pris en main			
	Prometteur	Acteur engagé sur certains piliers, La stratégie globale du handicap est satisfaisante mais peut être davantage structurée.			

- De l'analyse financière ;
- De la présentation du cas d'investissement au comité d'investissement jusqu'au suivi au sein du portefeuille, y compris les mises à jour financières et ESG ;
- Des actions d'engagements et de dialogues auprès de l'émetteur.

Les trois analystes-gérants, dont le chargé des outils et techniques ISR, sont encadrés par le Responsable de gestion, qui préside le Comité d'Investissement et prend part à l'intégralité des réunions et comités sur les aspects financiers et extra-financiers relatifs à la détention des titres. Le Responsable de gestion est garant du respect et de l'application du processus d'investissement et de gestion.

Par ce processus rigoureux, les équipes de La Financière Responsable visent, autant qu'il leur est possible, à réduire l'exposition de leurs clients-investisseurs aux risques de durabilité tout en contribuant à limiter les préjudices sur les aspects environnementaux et sociaux⁵.

[2\) Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement](#)

Sur son site Internet, LFR présente son approche de l'Investissement Socialement Responsable, sa politique d'investissement, sa politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG, ainsi que des informations sur ses fonds d'investissements (prospectus, DIC PRIIPS, rapport annuel de gestion, etc.). Sa politique relative aux risques de durabilité (objet du présent document), ses politiques d'engagement et de vote ainsi que le récapitulatif de son activité de vote et d'engagement sur le dernier exercice sont disponibles également sur son site à la rubrique dédiée « [Documentation réglementaire ISR/ESG](#) ».

⁵ Incidences négatives en matière de durabilité, telles que définies par le règlement EU 2019/2088 Sustainable Finance Disclosure dit « SFDR ».

Le rapport ESG, mis à jour chaque année et publié sur son site internet, présente un échantillon d'indicateurs issus des bases de données Empreinte Ecosociale® et *Inclusion Indicators Database - 2ID*®. Il met en évidence le suivi de la performance extra-financière des fonds dans le cadre des exigences du Label ISR et de l'Article 29 de la Loi Energie-Climat.

La politique de gestion intégrée au rapport annuel de chaque fonds comprend un récapitulatif de chaque valeur entrée et sortie du portefeuille au cours de l'exercice expliquant les raisons financières et/ou extra-financières qui ont motivé cette décision. Ce rapport, disponible sur le site internet de LFR, intègre également les entreprises mises sous surveillance, le cas échéant, ainsi que le processus de suivi mis en place.

LFR Euro Développement Durable ISR, LFR Actions Solidaires ISR et LFR Inclusion Responsable ISR sont des fonds ISR labellisés ouverts au public et ont donc, à ce titre, adhéré au [Code de transparence](#) de l'AFG et du FIR. Le Code de transparence des fonds, mis à jour chaque année, est disponible sur le site Internet de LFR dans la rubrique dédiée à chaque fonds.

LFR communique régulièrement sur son site internet des informations sur l'Investissement Socialement Responsable, la mesure de la donnée ESG ou encore des points d'analyse ESG spécifiques qu'elle relaie sur les réseaux sociaux (LinkedIn).

Tous les mois, LFR édite un **rapport de gestion**, qui a bénéficié d'une refonte importante mi-2022. Il comprend d'une part des éléments chiffrés (données financières et extra-financières) et d'autre part un commentaire sur la politique de gestion pour les fonds [LFR Euro Développement Durable ISR](#), [LFR Actions Solidaires ISR](#) et [LFR Inclusion Responsable ISR](#). Ces documents sont disponibles en ligne dans la rubrique de chaque fonds et envoyés par mail aux investisseurs et partenaires.

Il y est fait état, outre des données financières du fonds (performances, répartition des investissements par pays et par secteurs, classement des principales lignes, etc.), de différentes informations ESG :

- Une page dédiée aux **données extra-financières du portefeuille** comprenant la répartition du portefeuille suivant la **typologie ISR** de LFR (chefs de file, bon élève, élève prometteur, sous surveillance) ainsi que la typologie relative à l'**inclusion** (chef de file, engagé et prometteur) pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR.

Elle comprend également l'univers d'investissement, les entreprises placées sous surveillance, le cas échéant, et 6 indicateurs ESG : l'empreinte carbone, l'intensité carbone, la consommation d'eau, le taux de croissance annuel des effectifs sur 5 ans, le taux de féminisation des effectifs, l'intégration de critères RSE dans la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la part des entreprises signataires du Pacte Mondial.

- Une page supplémentaire relative aux **données et indicateurs d'inclusion** des entreprises du portefeuille du fonds LFR Inclusion Responsable ISR : le profil du portefeuille par pilier d'évaluation du questionnaire handicap par rapport aux exigences du seuil d'éligibilité, la taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans le pays où se situe le siège social de l'entreprise et 6 autres indicateurs issus des piliers du questionnaire « Handicap au travail » comparé à l'ensemble de *l'Inclusion Indicators Database – 2ID*.
- Une page « **durabilité & engagement actionnarial** » intégrant les actions d'engagements actionnarial menées, la matrice d'appréciation des risques de durabilité et enjeux ESG des 5 premières lignes du fonds, les principaux Objectifs de Développement Durable (ODD) déclarés par les 5 premières entreprises du fonds. Pour le fonds LFR Actions Solidaires ISR, la contribution directe des entités de l'Economie Sociale et Solidaire aux ODD soutenue par le fonds est décrite. Pour le fonds LFR Inclusion Responsable ISR, la contribution directe du fonds aux ODD en raison de son positionnement.
- Enfin, les commentaires de **politique de gestion** permettent de citer les nouvelles entreprises du portefeuille, ou celles qui en sont sorties, avec une mention relative aux motifs financiers ou et/ou extra-financiers qui ont contribué à cette décision.

3) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

La Financière Responsable poursuit son engagement via la participation à des initiatives visant à promouvoir les pratiques de l'Investissement Socialement Responsable.



- Les **Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI)** : La Financière Responsable est signataire des PRI depuis le 4 juin 2009. L'initiative, soutenue par l'Organisation des Nations Unies vise à accompagner les investisseurs dans l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le processus d'investissement. Elle organise des travaux et événements de place permettant le partage de pratiques.

- Le groupe MAPFRE, dont LFR est la filiale française de gestion d'actifs ISR-ESG, est également signataire du **CDP** (ex Carbon Disclosure Project) : organisation non-gouvernementale qui réunit de nombreux investisseurs à travers le monde et qui encourage les entreprises à calculer leurs impacts environnementaux.





- LFR est adhérente au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), association, créée en 2001, à l'initiative de gestionnaires d'actifs, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale et de consultants pour promouvoir l'ISR en France.

- LFR est membre de l'AFG et de la Commission Finance Durable. L'association professionnelle promeut les travaux réglementaires en cours, les labels soutenus par les pouvoirs publics, soutient les sociétés de gestion dans l'application de la réglementation, lance des groupes de travail sur des thématiques variées et réalise des statistiques et études annuelles.



Ci-après la liste des fonds gérés directement par La Financière Responsable :

Fonds	Labels
LFR Euro Développement Durable ISR	Label ISR
LFR Actions Solidaires ISR	Labels ISR et Finansol
LFR Inclusion Responsable ISR	Label ISR
Enjeux Croissance Monde	Néant

Le Code de Transparence décrivant le processus d'investissement des fonds labellisés ISR est disponible sur le site internet de LFR.

- Le Label ISR assure, depuis 2016, l'existence d'un processus d'investissement intégrant les critères ESG et audité chaque année. Plus d'informations sur le label ISR sont disponibles sur le site internet <https://www.lelabelisr.fr/>.
- Le Label Finansol, créé en 1997, garantit qu'une partie des investissements de LFR Actions Solidaires ISR est affecté au financement d'entreprises solidaires. Davantage d'informations sont disponibles sur le site internet <https://www.finance-fair.org/fr>.

II. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen est du Conseil du 27/11/2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Le règlement SFDR introduit une classification des produits financiers selon l'intégration des risques de durabilité et la considération des incidences négatives en matière de durabilité en trois catégories définies au I, 3) et synthétisés ici.

Au 31/12/2024, les encours gérés directement par La Financière Responsable sont décomposés comme suit :

Fonds	Encours (Mn. d'€)	Part des encours (%)
LFR Euro Développement Durable ISR	84,10	49,53%
LFR Actions Solidaires ISR	17,11	10,08%
LFR Inclusion Responsable ISR	26,26	15,46%
Enjeux Croissance Monde	42,34	24,93%
<i>Total des encours</i>	<i>169,81</i>	<i>100,00%</i>

À la date de rédaction du document, les fonds sont classifiés de la façon suivante :

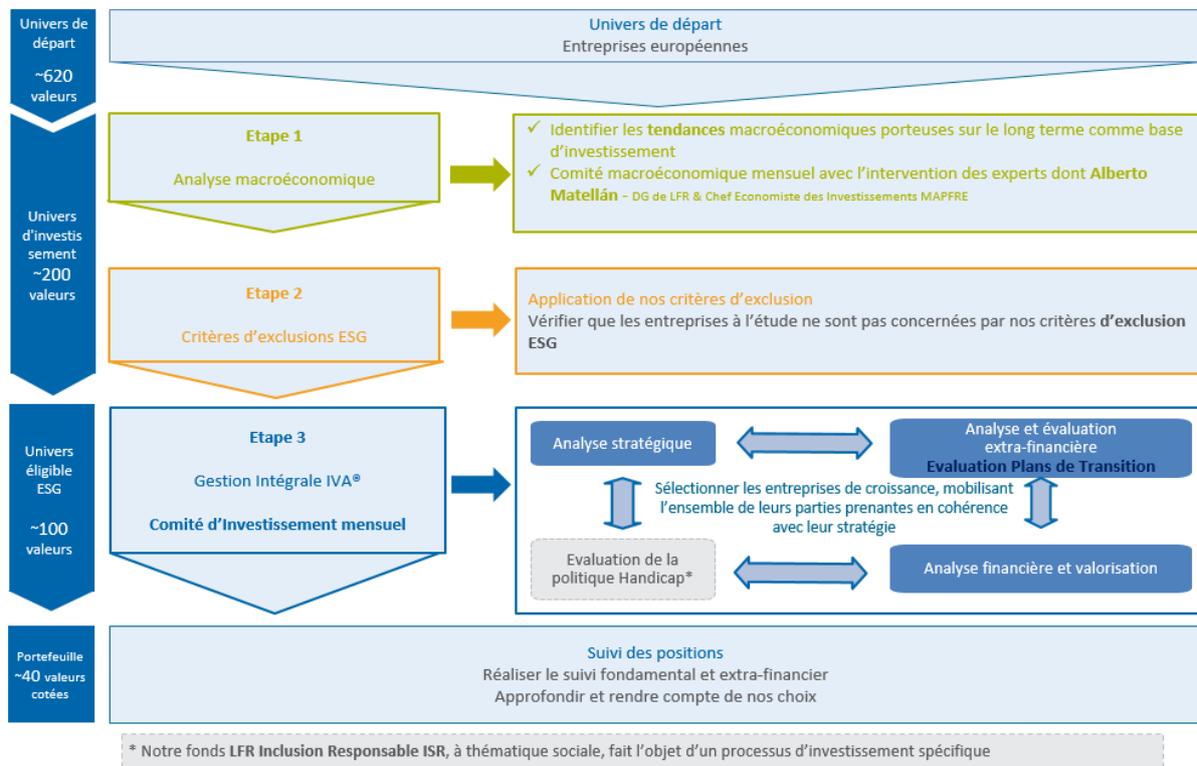
	Article 6	Article 8	Article 9
Fonds gérés	Ø	Enjeux Croissance Monde	LFR Euro Développement Durable ISR LFR Actions Solidaires ISR LFR Inclusion Responsable ISR
Part des encours (%)	0,00%	24,93%	75,07%

L'ensemble de la documentation réglementaire des OPCVM est disponible sur le site internet de La Financière Responsable :

- <https://www.la-financiere-responsable.fr/documentation-reglementaire-isr-esg/> ;
- <https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-euro-developpement-durable-isr/> ;
- <https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-actions-solidaires-isr/> ;
- <https://www.la-financiere-responsable.fr/lfr-inclusion-responsable-isr/> ;
- <https://www.la-financiere-responsable.fr/enjeux-croissance-monde/>.

IX. Annexes

Présentation synthétique du processus d'investissement de La Financière Responsable :



Présentation synthétique du processus d'investissement de LFR Inclusion Responsable ISR :

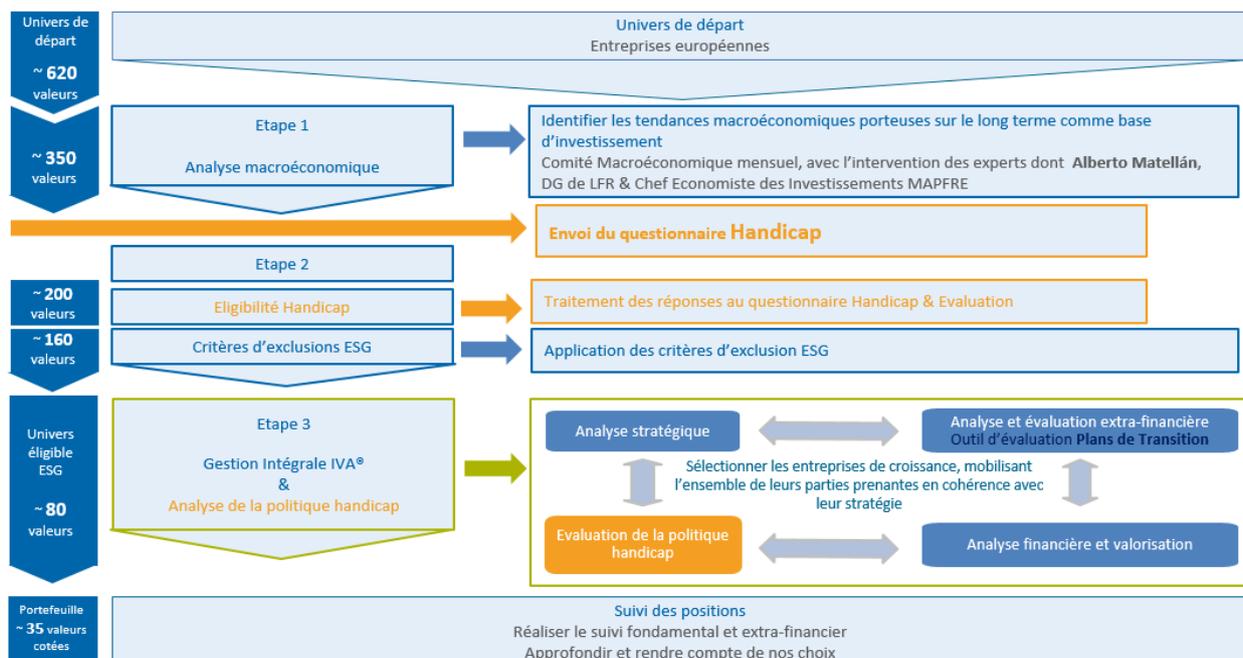


Schéma du processus LFR de gestion des controverses :

